



Rapporteur : M. MARTIN

47249

Commission n°1

12 - Aménagement et développement des territoires

Société d'économie mixte locale (SEML) Energ'IV - Rapport d'activité 2021

Le vendredi 18 novembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme BIARD)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h51.

En application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, est présenté ci-dessous le rapport d'activité 2021 de la Société d'économie mixte locale (SEML) Energ'iv.

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

A) Objet et historique

La Société d'économie mixte locale Energ'iv a été créée en septembre 2018 par le Syndicat départemental d'énergie 35 (SDE35), acteur public des énergies regroupant toutes les communes du département d'Ille-et-Vilaine, le Conseil départemental, Rennes Métropole, la Banque des Territoires et 3 partenaires bancaires locaux (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel Arkéa).

Les objectifs de la société sont les suivants :

- Massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en s'impliquant techniquement et financièrement dès les phases d'amorçage ;
- Favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent ;
- Permettre aux communes, aux EPCI et aux citoyens d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire en s'appuyant sur un acteur de confiance ;
- Accélérer le développement de la mobilité décarbonée, qu'elle soit électrique, bio-gaz naturel, ou hydrogène.

Le champ d'actions d'Energ'iv permet de couvrir l'ensemble des projets d'énergies renouvelables éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois, hydro-électricité, mobilité bas carbone, qu'ils soient privés, publics ou encore citoyens.

Energ'iv se positionne comme accélérateur pour les projets de production d'énergies renouvelables. Avec des actionnaires engagés sur le territoire, Energ'iv intervient comme co-développeur dès la phase à risque des projets en rassemblant les acteurs locaux et les entreprises souhaitant s'impliquer dans la transition énergétique du territoire.

Ainsi Energ'iv contribue activement au développement de projets locaux d'énergies renouvelables dans toute leur diversité : publics, privés, ou citoyens, dès lors qu'ils sont validés techniquement et économiquement rentables.

Après un peu plus de trois ans d'existence, ce sont :

- Près d'une cinquantaine de projets, pour un productible potentiel de 250 GWh/an, qui sont en développement, reflétant dans leur forme et leur nature la diversité de l'intervention de la société : projets privés, publics ou citoyens ; énergies éoliennes, photovoltaïques, ou méthanisation... et le tout sur l'ensemble du territoire départemental. 2021 a vu les premières mises en exploitation.
- Deux premières stations GNC construites et mises en service.

B) Répartition du Capital

Voir tableau joint en annexe.

II - ACTIVITE DE LA SEM EN 2021

Les principaux éléments du rapport d'activité, tel que présenté par la société, sont les suivants:

A) L'activité propre de la SEML : l'installation de centrales solaires de moins de 500 kWc

Il ressort du code général des collectivités territoriales que les SEML doivent exercer une activité en propre et non agir simplement comme holding participant au capital d'autres sociétés.

L'activité réalisée en propre par la SEML Energ'iv est la production d'énergie solaire par l'installation de centrales solaires en toiture en tiers investissement.

Jusque 2021, cette activité concernait les centrales photovoltaïques sur toiture entre 36 et 99 kWc. Or, l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations photovoltaïques a étendu l'obligation de rachat par EDF OA aux installations de puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kWc (KiloWatt crête). La société a rapidement adapté sa stratégie de développement pour intégrer ces nouvelles opportunités, plus rentables, sans toutefois délaisser l'installation de centrales de plus petites tailles, tel que souhaité par les territoires.

Au 31/12/2021, la SEML Energ'iv dispose de 5 centrales mises en service. Il est estimé que les 19 centrales constituant la première « grappe » de projets pour une puissance totale installée de près de 2 MWc et comprenant les projets développés entre 2019 et 2020 seront toutes en production d'ici à septembre 2023, soit une maturité des projets à 3 ans des premières actions de développement.

A ce jour, ce sont 52 projets en cours de réalisation ou de production, pour une puissance cumulée de 8,4 MWc.

B) Présentation de l'activité et situation des filiales du Groupe Energ'iv sur l'année écoulée

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles Energ'iv exerce un contrôle exclusif. L'ensemble constitué de la SEML Energ'iv et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif est nommé le Groupe.

Au total en 2021, la SEML Energ'iv a pris des participations au sein de 3 nouvelles sociétés commerciales, dont 2 se sont ajoutées au Groupe Energ'iv :

Dénomination	Energie	Capital total de la société	Total capital versé (et primes d'émission) en date de la dernière clôture	Année entrée au capital d'Energ'iv
ENERFEES	Biométhane	300 000 €	35 000 €	2018
BMGNV	GNV - holding		750 000 €	2019
BRETISUN PARK	PV - ombrières	1 000 €	490 €	2019
CIREN	Multi énergies - citoyen	capital variable	25 000 €	2019
EPV1	PV - toiture	100 €	100 €	2019
IEL EX6	Eolien	10 000 €	3 000 €	2019
LANDISET	Eolien	capital variable	80 105 €	2019
MARC ENERGIES	PV - sol	10 000 €	1 900 €	2019
SCIC LA COOPERATIVE DES SURVOLTES	Multi énergies - citoyen	capital variable	10 000 €	2019
BIOGAZ MARCHES DE BRETAGNE	Biogaz	100 000 €	7 900 €	2020
BMGNV 35	GNV		- €	2020
BRETISUN ISDND	PV - multisites	248 000 €	35 000 €	2020
EPV2 - KER HEOL	PV - sol	500 €	500 €	2020
AGRIBIOENERGIES	Biogaz - métha	306 000 €	10 589 €	2021
MHOOVE	Hydrogène	100 000 €	20 000 €	2021
LANRIGAN DANS L'VENT	Eolien	60 000 €	22 600 €	2021

Légende : gestion par le Groupe Energ'iv

Au 31 décembre 2021, le Groupe Energ'iv est donc composé de la SEML Energ'iv et six autres sociétés :

Dénomination	Nature juridique	SIREN	Domaine d'activité
Energiv-PV-1	SASU	878 475 540	Centrale solaire
Energiv-PV-2	SASU	530 095 256	Centrale solaire
BMGNV 35	SAS	884 703 836	Développement de stations de GNV
Breti Sun ISDND	SAS	883 983 280	Centrales solaires multisites sur des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du département
Mhoove	SAS	897 449 955	Développement d'une station de distribution d'hydrogène
Lanrigan dans l'vent	SAS	902 901 198	Développement et exploitation d'un parc éolien à Lanrigan (35)

1°) La SASU Energiv-PV-1 – 100 % Energ'iv

Dans le cadre de son activité de développeur et producteur indépendant d'électricité issue de la production photovoltaïque sur le département d'Ille-et-Vilaine, la SEML Energ'iv a réalisé un projet photovoltaïque de 2,1 MWh sur les toitures de la plateforme logistique de Biocoop à Tinténiac (35).

Ce projet est porté par la société de projet Energiv-PV-1, SAS au capital de 100 € et filiale à 100 % de la SEML Energ'iv. Le chantier de construction a débuté en avril 2021. Suite aux pénuries d'approvisionnement puis à un incident chantier ayant entraîné l'écrasement et le retrait des fourreaux, la mise en service prévue pour fin septembre 2021 n'a été réalisée qu'en janvier 2022. Bien que lauréate d'un appel d'offre CRE (Commission Régulation de l'Energie), ce retard n'entraîne pas de conséquences économiques puisque suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, les délais de mise en service permettant de déclencher la garantie de tarif d'achat ont été repoussés.

Depuis janvier 2022, la centrale a d'ores et déjà produit 825 MWh au jour de la rédaction du présent rapport, soit l'équivalent de consommation de 165 ménages moyens (à raison d'1MWh / mois).

2°) La SAS Energiv-PV-2 – 100 % Energ'iV

En 2020, la SEML Energ'iV a conclu avec la Générale Du Solaire (GDS) un accord en vue de l'acquisition d'un projet photovoltaïque au sol, isolé au sein de la SARL Ker Héol.

Le projet englobe le développement, la construction clé en main et la mise en service d'une centrale au sol de 4,8 MWc sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en post-exploitation de Guignen (35), dont le foncier appartient au SMICTOM des Pays de Vilaine (syndicat intercommunal de collecte et de traitement de déchets).

Après son rachat clé en main à la Générale du Solaire pour plus de 4 M€ en septembre 2020, la SARL Ker Héol est devenue la SAS Energiv-PV-2 début janvier 2021.

Elle est en production depuis le 15 avril 2021. Au cours de sa première année, la centrale a produit 4 020 MWh et a ainsi permis d'éviter la production de 3 280 tonnes de CO².

3°) La SAS Brete Sun ISDND – solaire – prise de participation 14 %

La proposition réalisée par Energ'iV est de mutualiser le développement, la construction et l'exploitation de 6 anciens ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) du département afin d'optimiser leur rentabilité économique, et augmenter leur chance d'obtenir un tarif de rachat de l'électricité (complément de rémunération) aux appels d'offre menés par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). Il est cependant également envisagé la revente de l'énergie sur le marché de l'électricité. Elle permet aussi de mutualiser les risques liés au développement de ces projets.

Afin d'ancrer ces projets dans le territoire et d'impliquer les citoyens dans le développement des énergies renouvelables, Energ'iV a proposé aux propriétaires de sites, aux exploitants, et aux coopératives citoyennes qui le souhaitent de créer collectivement une SAS (Société par Actions Simplifiées) : Brete Sun ISDND. Cette société a pour objet de porter le développement, la construction et l'exploitation des 6 centrales situées à Cornillé, Le Verger, Tinténiac, Rennes, Baguer-Pican et Dinard.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) tenu en 2021, le développement du projet a été confié à Quénéac'h à qui Energ'iV a cédé la moitié de ses parts. En 2020, le conseil d'administration a également approuvé la participation de la SEML Energ'iV aux frais de développement de la SAS par l'apport de comptes courants d'associés à hauteur de 277 000 € qui seront progressivement apportés à partir de 2022 et jusqu'à la mise en service de l'ensemble des centrales (approximativement 2025).

Pour la réalisation des projets, les structures membres mutualisent leurs ressources, données et savoir-faire en vue d'optimiser les coûts. Des contrats de prestation de services sont formalisés entre Energ'iV et la SAS.

Le dimensionnement prévisionnel des centrales est de 12 MWc pour un productible annuel attendu de 13 826 MWh, soit une production correspondant à la consommation annuelle d'électricité (chauffage inclus) d'environ 3 142 équivalent-foyers selon les données ENEDIS de consommation en Ille-et-Vilaine.

4°) La SAS BMGNV 35 – GNV – prise de participation indirecte 25 %

En date du 28 février 2019, les membres du Conseil d'Administration ont validé l'entrée au capital d'Energ'iV au sein d'une structure juridique regroupant les SEML des quatre départements bretons : la SAS Bretagne Mobilité GNV.

La SAS Bretagne Mobilité GNV a pour objet de porter l'investissement pour 9 stations GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) présentées auprès de l'ADEME et du Commissariat Général à l'Investissement en 2018 ; et de gérer le versement des aides à l'acquisition des véhicules obtenues pour un montant de plus de 3 M€ visant à soutenir l'achat de véhicules roulant au GNV. Les associés de Bretagne Mobilité GNV ont ensuite créé quatre filiales départementales détenues

à 100 % par Bretagne Mobilité GNV ayant vocation à faire porter par chaque SEML le développement de stations sur leur territoire respectif. Une fois la construction terminée et les subventions transporteurs versées, les SAS départementales seront cédées à l'Associé en charge du territoire concerné.

Le projet de déploiement de stations GNV sur le département d'Ille-et-Vilaine est donc porté par Energ'iV via la SAS BMGNV35.

Créée au printemps 2020, la société a déjà mis en service en septembre 2021 deux stations situées à Bédée et Tinténiac (35). Deux autres stations sont en cours de construction à Miniac-Morvan et à Montgermont et une cinquième sera lancée en septembre 2022 à Chartres-de-Bretagne.

5°) La SAS Mhoove – hydrogène – prise de participation 25 %

Ce projet est issu d'un travail autour de l'hydrogène vert et de la mobilité engagé depuis 2018 par Redon Agglomération, un collectif industriel local regroupé au sein de l'entreprise H2X, l'association Ecosolar Breizh créée en 2010 pour concevoir des véhicules électriques solaires légers, et des organismes de formation dont le GIP Campus ESPRIT Industries de Redon. En 2019, une étude de préfiguration, technique et économique, a été confiée à H2X par Redon Agglomération, le SDE35 et le SDEM (Morbihan). Cette étude a permis de trouver le lieu d'implantation du projet, de fixer les rôles de chacun dans la création d'un écosystème hydrogène sur le Pays de Redon, et de mieux préciser les équilibres financiers attendus. Cette étude a bénéficié d'un important soutien financier du FEDER et s'inscrit dans les objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Redon Agglomération.

En mars 2021, Redon Agglomération, Energ'iV et Morbihan Energies se sont associés au sein de la SAS Mhoove afin de développer le projet dont les objectifs sont les suivants :

- Favoriser le déploiement des vecteurs énergétiques non ou peu-émetteurs de gaz à effet de serre (électricité, Bio-GNV, H2 vert) ;
- Favoriser la production locale d'énergies renouvelables avec un usage associé pour la mobilité ;
- Déployer une unité de production / distribution de l'hydrogène vert à l'échelle du territoire de Redon Agglomération au sein d'une station multi-énergies ;
- Déployer des services de mobilité en autopartage (avec ou sans chauffeur) couplant l'usage de l'hydrogène et des choix de production des véhicules permettant des gains de poids très importants.

Une étude de marché, associée à des business models avec plusieurs scénarios de déploiement de flotte de véhicules, a permis de démontrer la viabilité économique de cette société, sous couvert de l'obtention de subventions :

- pour les équipements de production et de distribution d'hydrogène à hauteur de 40 % des investissements,
- pour les équipements en véhicules à hauteur de 25 % des investissements.

Le coût global du projet est estimé à 5 M€ d'investissement, soit 3,7 M€ à la charge des porteurs de projet une fois les subventions déduites.

Lors de la constitution, le capital social a été libéré en totalité et réparti de la façon suivante :

- Redon agglomération, à concurrence de 40 000 €,
- La SEML Energ'iV, à concurrence de 30 000 €,
- La SEML 56 énergies, à concurrence de 30 000 €.

En 2022, la SEML Energ'iV et la SEM56 céderont respectivement 50 % de leurs parts à la SEM

44, également partenaire du projet en raison de la proximité des territoires concernés.

Ultérieurement, une deuxième levée de fonds permettra une ouverture du capital à des partenaires privés (transporteurs et industriels locaux) et groupement de citoyens. La dotation de subventions, l'apport en Compte Courant d'Associés et le recours à l'emprunt viendront compléter les capacités financières de la société pour réaliser le projet.

Par sa diversité et sa complexité, ce projet offre à la SEML Energ'iV l'opportunité de capitaliser en expérience technique et financière.

6°) La SAS Lanrigan dans l'vent – éolien – prise de participation 49,7 % (capital variable)

La commune de Lanrigan, membre de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique, dispose sur son territoire d'un potentiel éolien de production locale d'énergie renouvelable. De nombreux développeurs éoliens l'ont sollicitée afin de lancer le développement d'un projet.

En cohérence avec les engagements du PCAET de la Communauté de communes Bretagne romantique qui prévoit *a minima* l'installation de 6 éoliennes d'ici à 2030 à l'échelle du territoire, la commune de Lanrigan est favorable au développement d'un projet éolien à condition que celui-ci soit, et demeure, un projet de territoire respectueux de ses intérêts. Si la dimension précise du projet n'est pas définie à ce stade, il est ainsi envisagé d'installer de 2 à 5 éoliennes de 2 à 4,5 MW de puissance unitaire.

Depuis le milieu de l'année 2019, Energ'iV a accompagné la commune dans la formation de ses élus sur les enjeux d'un projet éolien, a contribué à la rédaction d'une charte locale de l'éolien qui définit les conditions de développement souhaitées par la commune et a instauré les conditions favorables au dialogue avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles ainsi qu'avec l'ensemble des habitants de Lanrigan.

A l'issue de ce travail a abouti un projet de parc éolien sur le territoire de la commune, porté et encouragé par la mairie, la SEML Energ'iV et deux acteurs locaux collectifs et citoyens : Enercoop Bretagne et Energie Partagée. C'est ainsi qu'est créée en septembre 2021 la SAS Lanrigan dans l'vent dont la SEML Energ'iV détient au jour de la rédaction des présentes 49,7 % des parts pour un total de 29 800 € ; elle tient le rôle de Directrice générale personne morale rémunérée par un contrat de service. Elle apportera également des avances rémunérées en compte courant estimées de façon prévisionnelle à 111 167 € sur la période de développement.

Afin de garantir une bonne place des acteurs publics et citoyens dans le projet, la maîtrise foncière du projet a été assurée par la commune *via* la signature de promesses de bail. L'obtention de ces accords a permis à la commune d'effectuer un apport en nature au capital de la société de projet et ainsi de participer à sa gouvernance en valorisant le travail réalisé.

En outre, à la demande d'Enercoop Bretagne et d'Energie partagée, la société qui porte le projet prend la forme d'une société à capital variable, ce qui encourage l'entrée au capital de citoyens. Enfin, une entreprise a été retenue afin de développer le projet. Ainsi, Vensolair détient un contrat de développement du projet, tandis que CNR, société mère de Vensolair, entrera au capital en 2022 par le biais de la cession de parts des associés existant, dont la SEM Energ'iV, et par l'acquisition d'actions nouvellement émises.

Depuis 2021, Vensolair mène les études naturalistes tandis qu'Energ'iV anime la concertation locale par le biais d'un contrat de prestation de service dédié.

7°) Les autres prises de participation en 2021 : la SAS Agri-BioEnergies – biogaz et méthanisation – prise de participation 10 %

La société a été créée le 17 avril 2019 entre les partenaires agricoles. Elle a notamment pour objet :

- la production et la commercialisation de biogaz, d'électricité ou de chaleur par la méthanisation de matières provenant en majorité d'exploitations agricoles dans les conditions fixées par l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM) ;
- les prestations de service pouvant découler de cette activité, notamment la vente et l'épandage du digestat.

La participation de la SEML Energ'iv *via* l'entrée au capital de la Société s'élève à hauteur de 10 % du capital, soit 30 600 € *via* l'achat de 306 actions de 100 €. La contribution de la SEML Energ'iv au financement du projet par l'apport en compte courant s'élèvera à un montant maximal de 63 576 €, soit 10 % des besoins estimés.

Le projet de méthanisation Agri-Bioénergies a été initié en 2018 par la Chambre d'Agriculture et le Pays des Vallons de Vilaine *via* l'animation d'ateliers auprès des agriculteurs du territoire. Le collectif alors créé se forme et dépose le permis de construire et le dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ainsi que la demande de subvention à l'ADEME courant 2018-19. En 2020, le groupe 100 % agricole s'ouvre à deux partenaires territoriaux dans le but de faciliter l'acceptabilité locale du projet : Energie Partagée et la SEML Energ'iv. Depuis sa sollicitation, la SEML Energ'iv a participé activement au maintien du dialogue territorial en rencontrant le Maire à plusieurs reprises, ainsi que les représentants de l'EPCI et du Pays, et en participant activement à l'organisation de temps d'information grand public. La SEM est dorénavant impliquée dans les prises de décisions stratégiques de la SAS, dans le dialogue avec les services de l'Etat et participe activement à la gouvernance du groupe porteur.

Le projet dispose aujourd'hui de toutes les autorisations administratives mais il est sous le coup d'un recours déposé par un petit groupes de riverains. Le cabinet d'avocats GreenLaw spécialisé dans la défense des projets d'énergies renouvelables a été mandaté pour accompagner la SAS dans cette phase délicate.

Il est précisé que la société s'engage à respecter la charte de la méthanisation élaborée par Energie Partagée, association spécialisée dans les projets d'Energie Renouvelables citoyens.

III - SITUATION FINANCIERE EN 2021

A) Résultats économiques et financiers de la SEML Energ'iv

1°) Le bilan 2021 de la SEML Energ'iv

Dans le cadre de son action directe de production d'énergies renouvelables, Energ'iv enregistre en 2021 la mise en service de cinq centrales en toiture, soit six immobilisations corporelles définitives en comprenant le tracker de Langouët mis en service en 2020. Dix autres centrales sont immobilisées en cours d'installation au 31 décembre 2021. Les immobilisations corporelles relatives à l'activité photovoltaïque toiture s'élèvent ainsi à 723 811 €.

En outre, l'acquisition de terrain loués à la société contrôlée Bretagne Mobilité GNV 35 dans le cadre de la construction et l'exploitation de station de distribution de GNV s'élève à 22 251 € en 2021.

Enfin, les immobilisations financières constituées des titres pris au sein d'autres sociétés représentent 986 384 € au bilan, dont 750 000 € uniquement pour la filiale BMGNV qui a financé à son tour sa filiale départementale BMGNV35 à hauteur de 650 000 € de capital.

La provision constituée en 2019 à hauteur de 3 000 € pour la dépréciation des titres détenus au sein d'IEL Exploitation 6 est maintenue en 2021. En effet, le projet porté par la société créée en partenariat avec IEL pour le développement d'un parc éolien à la Lande de Haut Bourg sur le secteur du Grand-Fougeray ne vient de redémarrer que très récemment.

Tous les autres projets avançant à bon train et au rythme anticipé lors des prises de participation de la SEML Energ'iv, aucune autre provision n'est réalisée en 2021 pour la dépréciation des titres.

Aucune dette bancaire n'a été constituée en 2021 par Energ'iv.

Les actifs circulants sont composés principalement des crédits de TVA à hauteur de 51 060 € et des comptes courant d'associés à hauteur de 2 061 915 €.

Au total au 31 décembre 2021, le bilan de la SEML Energ'iv se porte à 5 511 056 €, contre 5 686 106 € l'année précédente.

2°) Le compte de résultat 2021 de la SEML Energ'iv

En 2021, la SEML Energ'iv enregistre 127 037 € de chiffre d'affaires.

Les activités de la société étant encore en développement, ce chiffre d'affaires est principalement issu de la rémunération de ses prestations de service – et principalement la rémunération de la gestion et du développement des sociétés qu'elle contrôle – à hauteur de 120 237 €, et non des produits de la vente d'énergie photovoltaïque qui ne représentent que 6 800 €. En effet, une seule centrale en service pouvait être facturée (facturation semestrielle) en 2021 : la centrale de Bréal-sous-Montfort.

Il convient d'ajouter au chiffre d'affaires les transferts de charges issus du remboursement par les filiales des frais divers que la SEML leur a avancés en 2021, avant que le financement de celles-ci ne leur permette de payer elles-mêmes leurs charges.

Au total en 2021, les produits de la société se portent à 171 453 € dont 127 037 € de produits d'exploitation.

Côté charges et comme les années précédentes, sur 954 675 € de charges d'exploitation, la majeure partie des dépenses (82 %) est constituée des charges liées au personnel de la SEML et aux taxes y étant relatives (499 733 €) et de la mise à disposition de service du SDE35 (285 423 €).

En outre, les charges d'études et prestations intellectuelles relatives au développement des activités s'élèvent à 59 613 € dont une partie est fléchée sur l'activité des filiales du Groupe et ainsi remboursées par les transferts de charge.

Enfin, les charges courantes de la SEML se sont élevées en à 92 196 € dont environ 15 000 € de prestations juridiques, comptables et démarches officielles, environ 15 000 € de frais de communication, plus de 10 000 € de frais d'assurance et 8 000 € de locations immobilières liées à l'activité photovoltaïque toiture.

Par conséquent, le résultat d'exploitation 2021 de la SEML Energ'iv est déficitaire de 783 222 €.

Au résultat d'exploitation s'ajoute le résultat financier excédentaire de 75 878 € issus de la rémunération des comptes courants d'associés, et le résultat exceptionnel de 2 719 €.

Au regard des éléments ci-dessus, le résultat d'exercice se solde par une perte de 708 625 €.

Ce résultat déficitaire est à mettre en perspective avec le modèle économique de la SEML qui s'appuie sur la production d'énergie solaire par l'installation de centrales solaires en toiture. Le délai de mise en service de ces installations (3 ans au plus court) explique le décalage constaté entre les charges engagées et les premières recettes d'exploitation, attendues dès 2022.

Ainsi, 5 centrales étaient en production pour 8,52 GWh en 2021 et une progression estimée à + 5 GWh par an est attendue grâce aux nouvelles mises en service: 19 centrales pour une puissance totale installée de près de 2 MWc, comprenant les projets développés entre 2019 et 2020, seront toutes en production d'ici à septembre 2023

B) Résultats économiques et financiers de la SASU Energiv-PV-1

Les travaux d'Energiv-PV-1 ont démarré en avril 2021 et se sont terminés par la mise en service en janvier 2022, soit un actif immobilisé au 31 décembre 2021 de 1 560 405 €.

Les actifs circulants sont principalement constitués d'une garantie financière d'exécution de 63 528 € versée à la DREAL conformément au cahier des charges de la Commission de Régulation de l'Energie suite à l'obtention d'un de ses appels d'offres par la filiale, et de 317 431 € de créances de TVA.

En 2021, la société s'est endettée à hauteur de 1 445 000 € auprès d'un établissement bancaire. Pour le règlement de la garantie d'exécution financière, contribuer aux premiers frais de la société et pour apporter la part en fonds propres du financement bancaire de sa filiale, la SEML Energ'iv a versé des apports en compte courant cumulé à hauteur de 475 759 € au 31 décembre 2021. Le bilan 2021 d'Energiv-PV-1 se porte à 2 019 656 €.

Avec une mise en service en janvier 2022, la société ne présente aucun chiffre d'affaires en 2021. Les premiers produits de la vente d'énergie seront comptabilisés au résultat 2022. Les charges d'exploitation d'un montant de 13 748 € sont constituées principalement de la rémunération des prestations réalisées par Energ'iv pour la gestion de la société et le développement de la centrale.

Le résultat d'exploitation ressort à moins 13 748 €.

Les charges financières liées aux intérêts de l'emprunt et à la rémunération des comptes courants d'associés détenus par Energ'iv s'élèvent à 24 583 €.

La société ne bénéficie pas de produits financiers, le résultat financier ressort à moins 24 583 €.

Au regard des éléments ci-dessus, le résultat d'exercice se solde par une perte de 38 331 €, contre une perte de 29 525 € en 2020.

C) Résultats économiques et financiers de la SASU Energiv-PV-2

Mise en service en avril 2021, le bilan 2021 d'Energiv-PV-2 se porte à 5 109 296 €, dont un actif immobilisé de 4 382 867 €.

Son bilan passif comprend 3 878 930 € de financement bancaire, et 779 954 € d'apports en compte courant de la SEML Energ'iv, afin de contribuer aux premiers frais de la société et pour apporter la part en fonds propres et en financement participatif du financement bancaire de sa filiale.

Son chiffre d'affaire issu de la vente de sa production d'électricité s'élève à 415 189 €.

Les charges d'exploitation à hauteur de 33 644 € (hors transferts de charges en produits et charges) sont constituées principalement de la rémunération des prestations réalisées par Energ'iv pour la gestion de la société et le développement de la centrale, des assurances, de la location du terrain et de quelques charges courantes. La dotation aux amortissements s'élève à 219 021 €.

Au total, le résultat d'exploitation ressort à 152 435,73 €.

Les charges financières liées aux intérêts de l'emprunt et à la rémunération des comptes courants d'associés détenus par Energ'iv s'élèvent à 88 613 €.

La société ne bénéficie pas de produits financiers, le résultat financier ressort à 63 811 €.

Au regard des éléments ci-dessus, le résultat d'exercice se solde par un excédent de 63 823 €.

D) Résultats économiques et financiers de la SAS Bretil Sun

L'activité de la SAS Bretil Sun ISDND n'a pas démarré en 2021 ; seules des études sont poursuivies depuis 2020 et continuent à ce jour en 2022.

En conséquence, le bilan 2021 de la société s'élève à seulement 272 911 €, dont 49 925 € d'immobilisation en cours, 10 990 € de crédit de TVA et 212 153 € de trésorerie au 31 décembre de l'année concernée.

Son résultat est déficitaire de - 41 029 € issu de 28 306 € d'études encore non immobilisées et 12 724 € de prestations diverses (loyer, honoraires...).

E) Résultats économiques et financiers de la SAS BMGNV 35

Au 31 décembre 2021, les immobilisations corporelles s'élèvent à 2 828 047 €, dont 2 535 935 € d'immobilisations définitives correspondant aux deux premières stations mises en service à Bédée et Tinténiac en septembre 2021.

A ces immobilisations s'ajoutent 833 541 € de trésorerie, 259 405 € de TVA et 100 579 € de créances clients.

Au total, le bilan 2021 de la SAS BMGNV 35 s'élève à 4 056 995 €.

Suite à la mise en service de ses deux premières stations, la SAS enregistre son premier chiffre d'affaires à hauteur de 119 286 € correspondant à ses trois premiers mois de vente.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 218 364 € et correspondent pour moitié à l'achat du gaz à hauteur de 105 545 €, à 15 316 € de primes d'assurances, à environ 15 000 € d'études encore non amorties, à environ 10 000 € d'horaires et frais d'acte, 8 000 € environ d'eau et d'électricité pour le fonctionnement des stations et 38 237 € d'amortissements.

Les charges financières s'élèvent à 11 377 € en raison de la rémunération des comptes courant d'associés à Energ'iv.

Le résultat 2021 de la SAS BMGNV 35 se porte ainsi à un déficit de - 110 478 €.

Décide :

- d'approuver le rapport d'activité 2021 de la SEML « Energ'iv ».

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 25 novembre 2022

ID : AD20220073V2

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation
Signé électroniquement le jeudi 01 décembre 2022
Pour le Président et par délégation,
Le Secrétaire général des services
Vincent RAUT